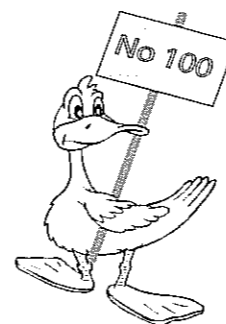


Edito

La rédaction



Vous tenez entre vos mains notre 100e numéro! Depuis 25 ans, rédacteurs, graphistes, «metteurs en page», éditeurs, responsables de la publicité et distributeurs mouillent la chemise

bénévolement pour que ce Canard arrive quatre fois l'an dans vos boîtes aux lettres. Ceci gratuitement grâce aux prix d'ami de notre imprimeur Florian Linder et à nos fidèles annonceurs, du quartier et d'ailleurs, que nous remercions ici chaleureusement. Notre plus beau cadeau en retour, c'est que vous le lisiez!

L'actualité du jour, c'est la réouverture de l'abri PC de Coteau-Fleuri pour loger des requérants déboutés, et les réactions que cela a suscité: craintes de certains, indignation d'autres devant les conditions d'hébergement de ces migrants. Notre espoir: que ce séjour involontaire dans notre quartier soit court – parce que les autorités cantonales et les communes auront réagi et pris les mesures nécessaires pour trouver des lieux plus vivables – et qu'il se passe dans le respect mutuel entre résidents et habitants.

Pour ce qui est d'aller vers un au-delà des préjugés, un joli conte de quartier et le coup d'œil de notre chroniqueuse du m2 nous éclairent le chemin, voyez en pages 5 et 7.

Enfin, l'actualité, ce sont les élections communales de mars. Alors disons-le et répétez-le autour de vous: étrangers, si vous avez 18 ans ou plus, si vous êtes au bénéfice d'un permis de séjour en Suisse depuis 10 ans, dans le canton de Vaud depuis 3 ans et résidez à Lausanne, vous avez, comme les Suisses, le droit de vote et d'éligibilité au niveau communal. Profitez-en! ■

Loger les déboutés de l'asile: des vagues autour de la réouverture de l'abri PC de Coteau-Fleuri

Danièle Golay Schilter

Depuis le mardi 2 février, l'abri de protection civile «Coteau-Fleuri» a ouvert ses portes, tous les soirs dès 19h30, pour accueillir cinquante hommes, demandeurs d'asile déboutés, à l'aide d'urgence. De jour, l'abri est fermé et ils prennent leur repas dans une structure de jour, en fait la partie de l'ancienne ferme qui abritait le bureau d'urbanisme Transitec, à l'avenue des Boveresses.

Après annonce de cette ouverture par les médias, par une circulaire des autorités scolaires aux parents et par l'EVAM, le Canard a commencé par interpellier ce dernier le 26 janvier, en s'inquiétant des conditions de logement et d'accueil des personnes concernées, de liens éventuels avec le Foyer EVAM de Vennes et de possibles problèmes pour le quartier. Voici notre question sur ce point à Mme Marendaz-Colle, chargée de communication:



Photo: J.-F. Martin



Sommaire

1-3	Loger les déboutés de l'asile...	11	Commissions d'établissement: points de vue
5	Et si je vous contais.... l'ordi...	13	Tous au théâtre
7	Cuisine de nos voisins migrants	15	100 numéros d'infos
7	La chronique du m2		

Vous savez que le quartier des Boveresses-Praz-Séchaud a régulièrement connu des soucis d'incivilités, voire de délinquance, notamment liée à du trafic mené par des personnes extérieures au quartier. Les habitants endurent parfois des situations de cohabitation peu agréables. Aussi nous sommes sensibles à ces questions, sachant que parmi les résidents à l'aide d'urgence s'en trouvent toujours certains qui ont des activités illégales (...). Notre journal sera donc attentif, dans tous les sens du terme, à ce qui se passera.

Des craintes pas apaisées

Quelques mères de famille du quartier se sont également alarmées, pour d'autres motifs. Elles ont choisi de manifester le 2 février en début de soirée devant l'abri en convoquant la presse.

Quelles sont leurs préoccupations? L'arrivée de personnes du Foyer de Nyon, où avait eu lieu une bagarre au couteau en janvier, d'une part. D'autre part, elles craignent la présence d'autant d'hommes à côté d'une école, redoutant que leur situation ne les pousse à des agressions, notamment sexuelles, sur les enfants ou les mamans. En effet, soulignent-elles, ils sont loin de leur femme, de leur famille, peut-être «en manque», parfois alcoolisés, et enfin, ils vivent dans des conditions «qui peuvent rendre fou».

Le directeur de l'EVAM, Pierre Imhof, les a rencontrées lors de leur manifestation et a réitéré les informations déjà données dans la presse, en espérant les rassurer. À savoir¹

- L'abri est sous la surveillance de deux agents de sécurité, chargé de filtrer les entrées et de veiller à la tranquillité des lieux à l'intérieur comme à l'extérieur.
- Il ouvre à 20h et ferme à 9h. La journée, les résidents se rendent dans le bâtiment ex-Transitec, Avenue des Boveresses 17. Ils y prennent leurs collations, peuvent utili-



Pierre Imhof, directeur de l'EVAM, discute avec les manifestants

ser des locaux de rencontre et avoir accès à des soins via une présence régulière de la PMU, tout cela encadrés par des animateurs et assistants sociaux.

- Les arrivants ont reçu l'instruction de respecter la tranquillité des riverains, de ne pas pénétrer dans le périmètre de l'école et de ne pas stationner sur les diverses places de jeu du quartier.
- La brigade des stupéfiants de la Police de Lausanne a été invitée à fouiller l'abri à la recherche d'éventuelles drogues et n'a mis la main sur aucun produit illégal.
- En 2004, il n'y avait pas eu de comportements problématiques envers les gens du quartier et aucun requérant ne s'en est jamais pris à un enfant.
- L'EVAM (021 557 06 06) et la police se tiennent à disposition en cas de problème.
- Les résidents du Foyer de Vennes n'ont pas accès aux structures des Boveresses et réciproquement.

Ces informations n'ont pas complètement rassuré les manifestantes, comme me l'a confié l'une d'entre elles. Une réunion avec l'EVAM a été agendée au 16 février pour faire le point et elle espère que les habitants des immeubles proches vont rester vigilants et ouvrir l'œil, afin de communiquer les éventuels incidents.

La quadrature du cercle ou un manque de volonté politique?

La tendance depuis 2008 est à l'accroissement du nombre de personnes à l'aide d'urgence. L'abri de Coteau-Flauri devrait-il être utilisé pour une période de longue durée (plus d'un an)? Au vu des conditions de vie dans un abri PC (exiguïté, promiscuité), cela paraît inhumain. Mais, selon Mme Marendaz, aucun délai de fermeture n'est prévu à ce stade; on le sait, l'EVAM cherche à développer d'autres projets d'hébergement dans le canton afin d'éviter de devoir loger des personnes en sous-sol, mais elle rencontre d'énormes résistances.

Par ailleurs, comme on l'a lu dans la presse, deux interpellations urgentes ont été déposées à propos de Coteau-Flauri au Conseil communal de Lausanne, fustigeant «l'empressement» de Lausanne à offrir ses services. Le municipal Jean-Christophe Bourquin a rappelé qu'il ne s'agit pas d'une décision municipale, mais d'une décision de l'EVAM. «Et la seule personne compétente pour contraindre les autres communes à accueillir des requérants, c'est le conseiller d'Etat Philippe Leuba. Et il ne le fait pas». Finalement, le Conseil a soutenu une résolution de Françoise Longchamp (PLR), qui demande que la Municipalité trouve rapidement une solution avec l'EVAM dans un lieu qui ne se trouve pas à proximité d'écoles. Les angoisses des un-es profiteront-elles aux conditions de vie des autres?

La suite dans votre prochain Canard! ■

¹ Selon articles dans 24heures, communiqués de l'EVAM et interview du Téléjournal

